



ICAO

TRAINAIR PLUS

FULL MEMBER

Réf : 119 AEP

NOMBRE DE STAGIAIRES :

6 par session

DURÉE DE LA FORMATION :

1 jour (7 heures)

PUBLIC VISE - PRÉ-REQUIS :

Toute personne chargée de la prévention du risque animalier souhaitant maintenir ses acquis professionnels et assurer son adaptation à l'évolution technique, conformément à l'Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes

Pas de pré requis

INDICE DE SATISFACTION : 98 %

- Calculé sur la base des trois dernières années

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes
- Décret n° 2007-432 du 25 mars 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes de Mayotte, des îles Wallis et Futuna, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la prévention du péril animalier sur les aérodromes
- Règlement (UE) n° 139/2014 de la commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil
- Annexe 14 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, Volume 1, Conception et exploitation technique des aérodromes
- Manuel des Services d'aéroport, 3^e partie, Prévention et atténuation du risque faunique, Doc 9137P3

CALENDRIER :

- Consultable sur www.c2fpa.fr

CONDITIONS TARIFAIRES :

- Le devis sera élaboré en intégrant vos demandes (pédagogie, déplacement...). Contactez-nous.



FORMATION ACTIONS D'ENTRETIEN ET DE PERFECTIONNEMENT

SOYEZ CONFORME AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Sensibiliser les agents à la prévention du risque animalier ;
- Connaître les espèces impliquées dans les collisions ;
- Connaître les évolutions réglementaires et techniques ;
- Connaître les principes de gestion du risque animalier ;
- Respecter le port des E.P.I. adaptés aux matériels de lutte animalière ;
- Savoir utiliser en sécurité les différents matériels de lutte animalière ;
- Prendre en compte son environnement dans le cadre des interventions de lutte animalière ;
- Savoir utiliser en sécurité les outils de capture d'animaux ;
- Connaître la procédure de récupération des restes d'animaux.

PROGRAMME

- Réglementation ;
- Objectifs de la prévention du risque animalier ;
- Ornithologie et mammalogie ;
- Environnement ;
- Nouvelles technologies ;
- Incidents aéronautiques et statistiques ;
- Moyens et intervention de lutte animalière.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignements théoriques ;
- Apports méthodologiques ;
- Mises en situation opérationnelle et adaptation aux différents contextes environnementaux ;
- Optimisation de la mise en œuvre des moyens de lutte par l'échange et le retour d'expérience ;
- Valorisation des actions menées par l'analyse statistique ;
- Tests de positionnement ;
- Évaluation en continu, bilan individuel en fin de formation.

Z.I. de la Malterie

36130 COINGS – France

Tél. : +33 (0)2 54 35 53 50

Télécopie : +33 (0)2 54 22 30 75

Email : contact@c2fpa.fr

Site internet : www.c2fpa.fr

© C2FPA – tous droits réservés

